



## PROCEDURE D'ADMISSION EN DOCTORAT

### Contrats doctoraux établissement

#### ÉTAPES :

##### Préparation et dépôt des sujets :

- L'équipe de direction de l'ED définit le calendrier qui détermine les différentes étapes du processus de sélection, ainsi que la date et lieu de l'audition des candidats et les communique aux unités de recherche.

Calendrier Campagne Contrats doctoraux établissements 2025

- ➔ 11 avril 2025 : Dépôt de projet de recherche doctoraux par les porteurs et validation par les directions d'unité dans Améthis
- ➔ 23 avril 2025 : Ouverture des candidatures sur les projets publiés
- ➔ 5 juin 2025 : Date limite de candidature
- ➔ 27 juin 2025 : Auditions des candidats par un jury (Angers)

- Les enseignant-es chercheur-ses à l'initiative des sujets rédigent le projet de thèse qu'ils déposent dans la campagne « Campagne contrats doctoraux ED ALL » directement sur le site Améthis. Les porteurs devront saisir les informations dans les différents onglets (description, financement, encadrement...).
- Les sujets de thèse qui seront mis au concours par l'École doctorale ALL Pays de la Loire sont ensuite validés par les différentes unités de recherche (Angers : Cirpall et 3LAM ; Le Mans : 3LAM ; Nantes : CRINI et LAMO) selon leurs propres politiques.
- Une fois le délai de dépôt terminé, la direction de l'ED vérifie que tous les sujets ont été bien renseignés et validés par les unités de recherche.

##### Publication des sujets :

- Le dépôt des candidatures est ensuite ouvert sur le site Améthis pendant au minimum 30 jours du 23 avril au 5 juin 2025. Les candidat-es peuvent déposer leur dossier directement sur le site en saisissant les données demandées (état civil et diplôme d'accès) et en ajoutant les pièces demandées (copie d'une pièce d'identité, copie des relevés de notes du master ou titre équivalent, curriculum vitae et lettre de motivation).

- Après la période de réception des candidatures, le porteur du projet donne son avis sur chacun des candidats postulant sur son sujet par l'intermédiaire d'Amethis.
- L'ED envoie les candidatures retenues par le porteur de projet à l'unité de recherche (UR) pour avis motivé et classement à partir de l'étude des dossiers directement dans Amethis. Pour motiver son avis, le directeur de l'UR peut demander au candidat des précisions ou des pièces complémentaires comme le manuscrit du mémoire de recherche (master); il peut aussi réaliser un entretien, nécessaire surtout en cas de concurrence entre plusieurs dossiers.

### Étude des candidatures et auditions :

- A la suite de la réception des avis des unités, l'ED envoie par mail les convocations d'audition aux candidats pour la date et lieu indiqués au début de la procédure. Sur cette convocation, figurent les attendus et les critères de sélection, ainsi que des précisions sur la durée de l'audition et son déroulement.

Pour l'ED ALL PdL, les critères de sélection sont mentionnés comme suit :

- Être titulaire d'un M2 de bon niveau, note de mémoire de 14/20 minimum (***les candidats qui n'auraient pu produire la note de leur mémoire au moment du dépôt du dossier doivent impérativement envoyer leur PV de soutenance cosigné par les membres du jury de soutenance et si possible leurs résultats de M2 actualisés au plus tard trois jours avant l'audition***).
- Définir un projet scientifique à partir d'un sujet prédéfini.
- Justifier d'un dossier académique de qualité
- 
- Savoir exposer et défendre oralement un projet. »

Cette convocation est envoyée au moins une semaine à l'avance. Les candidat·es ne pouvant pas se déplacer seront auditionnés en visioconférence.

- Un même jury organisé et sélectionné par l'ED examine toutes les candidatures. Ne peuvent siéger au jury ni les porteur·euses de projet ni les directeur·ices des unités de recherche.
- Les candidat·es ne répondant pas aux critères de l'ED ne seront pas classé·es.
- Les candidat·es retenus le sont sur le sujet de recherche auquel ils et elles ont candidaté.

### Résultats :

- Le classement final des candidatures (liste principale et secondaire si nécessaire) est communiqué aux établissements pour validation, puis aux directions des laboratoires et au conseil de l'ED pour information.

- Chaque établissement communique les résultats des auditions. Les candidats (retenus ou non) sont informés de leur classement, des points forts et faibles de leur candidature. Le statut des candidats est actualisé sur la campagne Amethis.